

DOCUMENTATION TECHNIQUE RELATIVE A LA REFORME DU R.N.A.Le support magnétique

Les données seront communiquées à l'Office en principe au moyen de bandes magnétiques.

L'Office acceptera des disquettes pour autant que le format d'écriture des enregistrements soit reconnu par le matériel informatique de l'Office. Les caisses qui souhaitent utiliser ce mode de transmission d'informations communiqueront d'abord à l'Office une disquette test afin de déterminer la lisibilité du format. Après accord de l'Office, la communication des données pourra suivre cette voie.

Pour des raisons de sécurité, les caisses prendront les mesures nécessaires afin de pouvoir fournir à l'Office, le cas échéant, une copie du support pendant 10 jours ouvrables suivant la livraison du support magnétique.

exemple : une copie d'une bande expédiée à l'Office le VENDREDI 3 NOVEMBRE 1989 devra rester disponible jusqu'au 17 NOVEMBRE.

Description du support bande magnétique

Les bandes magnétiques doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- bande 9 pistes, caractères EBCDIC
- densité 1600 BPI ou 6250 BPI
- enregistrements de longueur fixe : 120 octets
- facteur de blocage : maximum 100 enregistrements par bloc
(blocs de 12000 octets maximum)
- pas d'étiquette magnétique (NO LABEL), un TAPEMARK au début de la bande, deux TAPEMARK pour clôturer le fichier.

L'identification de la caisse sera indiquée sur la bande (étiquette papier) avec le même libellé que sur le listing d'accompagnement.

Chaque bande devra être identifiée par un nom comportant un maximum de 6 caractères alphanumériques. Ce nom sera repris à la fois sur l'étiquette papier collée sur la bande et sur le listing d'accompagnement face à la rubrique numéro de la bande. Ce nom n'a pas d'utilité au niveau du traitement informatique de la bande (ce n'est pas un label magnétique). Il ne sert qu'à faire la correspondance entre deux objets physiques qui pourraient être séparés lors de l'envoi, à savoir la bande et son listing d'accompagnement.

Le non respect d'une de ces caractéristiques provoquera le renvoi automatique de la bande.

Description du support disquette

L'identification de la caisse sera indiquée sur la disquette (étiquette papier) avec le même libellé que sur le listing d'accompagnement.

Chaque disquette devra être identifiée par un nom comportant un maximum de 6 caractères alphanumériques. Ce nom sera repris à la fois sur l'étiquette papier collée sur la disquette et sur le listing d'accompagnement face à la rubrique numéro de la disquette. Ce nom n'a pas d'utilité au niveau du traitement informatique de la disquette (ce n'est pas un label magnétique). Il ne sert qu'à faire la correspondance entre deux objets physiques qui pourraient être séparés lors de l'envoi, à savoir la disquette et son listing d'accompagnement.

La disquette ne comportera qu'un seul fichier dont le nom sera :

ccc.TXT où ccc est le numéro de la caisse tel que repris sur le listing d'accompagnement

La disquette peut avoir un format 3 pouces 1/2 ou 5 pouces 1/4, la densité des informations peut être :

360 K ou 1.2 Mb pour les disquettes 5 1/4

720 K ou 1.4 Mb pour les disquettes 3 1/2

Description des enregistrements

NUM ZONE	POS. DE	A	LONG	FORMAT	DESCRIPTION
1	1	3	3	ALPHA	Numéro de la caisse
2	4	10	7	ALPHA	Numéro de l'affilié
3	11	21	11	ALPHA	Numéro de l'attributaire
4	22	52	31	ALPHA	Nom de l'attributaire
5	53	66	14	ALPHA	Prénom de l'attributaire
6	67		1	ALPHA	Initiale 2ème prénom
7	68		1	ALPHA	Initiale 3ème prénom
8	69	74	6	ALPHA	Date d'ouverture du droit (JJMMAA)
9	75	80	6	ALPHA	Date d'extinction du droit (JJMMAA)
10	81	86	6	ALPHA	Date de naissance de l'attributaire (JJMMAA)
11	87		1	ALPHA	Régime linguistique
12	88		1	ALPHA	Code mouvement
13	89	97	9	NUM	Numéro de suite
14	98	108	11	ALPHA	Numéro National
15	109	120	12	ALPHA	Réserve
TOTAL			120		

Le listing d'accompagnement

Chaque bande magnétique sera accompagnée d'un listing qui permettra d'effectuer le contrôle du bon déroulement de la mise à jour du R.N.A.

Il reprend les données telles qu'indiquées sur les exemples joints en annexe A.

Conditions d'acceptation de la bande

1. le numéro de la caisse doit être repris en 3 positions. Pour les caisses dont le numéro est inférieur à 100, la première position est un zéro. Les caisses spéciales utiliseront leur identifiant chiffré. Le numéro de la caisse doit être celui indiqué sur le listing d'accompagnement.
2. le numéro d'affilié (positions 4 à 10) doit avoir un minimum de six positions alphanumériques cadrées à gauche, au besoin, des zéros seront rajoutées par vous, à gauche, pour atteindre les 6 positions. Le premier enregistrement détermine le nombre de caractères significatifs de la zone, tous les enregistrements suivants doivent avoir la même caractéristique.

ex. : l'affilié portant le numéro A12 dans votre caisse sera répertorié au R.N.A. sous le numéro 000A12, la septième position étant alors laissée à blanc. C'est ce numéro qui doit être communiqué à l'Office. Si votre système d'immatriculation de vos affiliés est en 7 positions, vous devez communiquer 0000A12.

Les caisses qui peuvent identifier leurs attributaires de manière précise sans la donnée du numéro d'affilié peuvent communiquer un numéro d'affilié fictif à l'Office. Ce numéro fictif sera "0000000".

3. le numéro d'attributaire (positions 11 à 21) doit avoir un minimum de 6 positions alphanumériques cadrées à gauche, au besoin, des zéros seront rajoutés par vous, à gauche, pour atteindre les 6 positions. Le premier enregistrement détermine le nombre de caractères significatifs de la zone, tous les enregistrements suivants doivent avoir la même caractéristique.

ex. : l'attributaire portant le numéro B576 dans votre caisse sera répertorié au R.N.A. sous le numéro 00B576, les positions restantes sont laissées à blanc. C'est ce numéro qui doit être communiqué à l'Office. Si votre système d'immatriculation de vos affiliés est en 7 positions, vous devez communiquer 000B576 et compléter la zone par quatre espacements.

Le numéro d'attributaire ne peut jamais être nul.

4. le nom de l'attributaire doit être communiqué, il ne peut commencer par un caractère blanc, il ne peut comporter que des caractères alphabétiques majuscules, des tirets (-) ou des quotes simples ('). La zone doit être complétée par des blancs.
5. le premier prénom de l'attributaire ne peut commencer par un caractère blanc, il ne peut comporter que des caractères alphabétiques majuscules, des tirets (-) ou des quotes simples ('). La zone doit être complétée par des blancs.
6. les zones date d'ouverture de droit (positions 69 à 74) et date d'extinction (positions 75 à 80) ne peuvent jamais être remplies simultanément.

7. Dans chaque enregistrement, soit la date d'ouverture, soit la date de fermeture doivent être complétées. Le nombre total d'ouvertures de droits sera égal au nombre d'enregistrements pour lesquels la zone date d'ouverture est complétée, le nombre total d'extinctions de droits sera égal au nombre d'enregistrements pour lesquels la zone date de fermeture est complétée. Si la date d'ouverture est communiquée, la date de fermeture sera laissée à blanc et réciproquement.
8. Toutes les dates doivent être sous la forme JJMMAA et cohérentes, les caisses tiendront compte des années bissextiles dans la communication de leurs dates et du nombre maximum de jours dans le mois concerné.
- ex. : 120889 est une date acceptée
- 300289 est une date incohérente
- 310489 est une date incohérente
- 890212 n'a pas le bon format
- exception : 0000AA sera accepté comme date de naissance pour les cas dont on ne connaît que l'année de naissance
9. la zone numéro de suite (positions 89 à 97) doit commencer à 1 pour le premier mouvement communiqué sur la bande et être incrémentée d'une unité à chaque mouvement. Le dernier numéro de suite reprendra donc le nombre total d'enregistrements présents sur la bande. Il doit correspondre au nombre indiqué sur le listing d'accompagnement. Ce numéro de suite doit être cadré à droite, le caractère de remplissage est soit 0 (zéro) soit blanc.
10. le code de mouvement (position 88) doit être blanc ou contenir la lettre "M" ou la lettre "N".
- la lettre "N" y sera enregistrée lorsque l'avis d'ouverture concernera un nouvel attributaire. En ce qui concerne la signification du terme "nouvel attributaire", il y a lieu de se référer à la définition du premier droit aux allocations familiales qui est donnée par la circulaire C.O. 1216 (section I, C -1-) du 26 juin 1989.
 - la lettre "M" y sera enregistrée lorsque le mouvement vise à corriger une donnée erronée déjà enregistrée au R.N.A. L'utilisation de ce code est explicitée par après.
11. Si le numéro national est communiqué, il doit être complet et cohérent. Les deux dernières positions du numéro représentent un chiffre de contrôle qui doit être vérifié par la caisse (97 - le reste de la division des 9 premiers chiffres par 97). Le numéro national est enregistré sur le R.N.A.

Comment transmettre une rectification ?

1. Lorsque la rectification concerne une donnée contenue dans la clef de l'enregistrement, à savoir au moins un des éléments suivants :

- le nom de l'attributaire
- le premier prénom de l'attributaire
- la date de naissance de l'attributaire
- le numéro de la caisse
- le numéro de l'affilié
- le numéro de l'attributaire
- le numéro national

il y aura lieu de procéder comme suit :

la caisse éteindra le droit erroné à la date d'ouverture signalée initialement à l'Office. Elle ouvrira ensuite à nouveau le droit en reprenant la situation correcte comme si aucune information n'avait jamais été donnée.

Ce type de rectification nécessite donc deux avis (un avis d'extinction de droit suivi d'un avis d'ouverture de droit) qui devront être communiqués successivement et sur lesquels la lettre "M" figure dans le code de mouvement (position 88)

Il est fait remarquer que le numéro national a été considéré comme faisant partie de la clé de l'enregistrement au vu du rôle futur que cette zone va jouer dans le Répertoire National des Allocations Familiales.

2. Lorsque la rectification concerne une donnée qui n'est pas dans la clef de l'enregistrement à savoir :

- la date d'ouverture du droit
- la date de fermeture du droit

un seul avis sera suffisant, la nouvelle donnée annulera d'office la précédente. La lettre "M" devra également figurer en zone n° 12 (position 88).

Les différents types de mouvements : exemplesIntroduction

Dans les exemples qui vont suivre, l'illustration des enregistrements à communiquer à l'Office pour effectuer les différents types de mouvements est donnée.

Ces exemples sont évolutifs et reprennent pour un cas imaginaire, les différents stades par lesquels passe la situation de l'attributaire au R.N.A.

On retrouvera successivement :

1. une inscription au R.N.A.
2. une modification qui n'influence pas la clé de l'enregistrement
3. une modification au niveau de la clé de l'enregistrement
4. un changement d'employeur interne à la caisse
5. une sortie de la caisse
6. une prolongation de compétence jusqu'à une date définie
7. une suppression d'une date de fin de droit
(ou prolongation jusqu'à une date indéfinie)
8. une réinscription sous des références déjà connues
9. une modification du numéro national
10. la radiation totale d'un cas

1. Inscription au R.N.A.

Création d'un enregistrement au R.N.A., le cas est nouveau dans le régime.

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPONT
Prénom de l'attributaire	JULES
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	010180
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	N
Numéro de suite	000000045
Numéro National	50050312396
Réserve	

2. Modification de la date d'ouverture du droit

La caisse se rend compte que la date qui a été communiquée n'est pas correcte, au lieu du 1er janvier 1980, il fallait indiquer le 1er janvier 1989.

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPONT
Prénom de l'attributaire	JULES
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	010189
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	00000012
Numéro National	50050312396
Réserve	

Remarques

Un droit qui était fermé et pour lequel on modifie la date d'ouverture reste fermé.

3. Modification d'un élément de la clé

La caisse se rend compte que le nom et le prénom qui ont été communiqués ne sont pas corrects, une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom et le prénom est erroné. Deux mouvements doivent être communiqués, dans l'ordre indiqué :

MOUVEMENT 1 Radiation du cas

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPONT
Prénom de l'attributaire	JULES
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	010189
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	00000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

MOUVEMENT 2 Recréation

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	010189
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000034
Numéro National	50050312396
Réserve	

Remarques

Si le droit dont on veut modifier la clé était déjà fermé, il y aura lieu de communiquer un troisième mouvement (toujours avec code "M") pour refermer le droit rectifié.

Si plusieurs droits ont existé pour un même attributaire, la modification des nom, prénom ou date de naissance ne portera que sur un droit, celui dont on communique le matricule.

4. Changement d'employeur interne à la caisse

L'attributaire quitte, au 31 mai 1989, l'employeur qui l'occupait pour travailler, à partir du 1er juin, chez un autre employeur affilié à la même caisse.

Ce type de mouvement ne doit être communiqué que par les caisses qui font usage du numéro d'affilié dans le R.N.A. pour identifier leurs cas de façon unique.

MOUVEMENT 1 Fermeture du premier droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	310589
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

MOUVEMENT 2 Création du nouveau droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	010689
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000034
Numéro National	50050312396
Réserve	

5. Sortie de la caisse

L'attributaire quitte au 31 août 1989, l'employeur qui l'occupait pour travailler chez un autre employeur affilié à une autre caisse.

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	310889
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

6. Compétence prolongée

La caisse se rend compte que la fin de droit est reportée d'un mois. La date de fin des paiements est le 30 septembre 1989 et une date de fin de droit a déjà été enregistrée au R.N.A.

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	300989
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

7. Date de fin de droit communiquée à tort ou prolongation jusqu'à une date indéfinie

Le cas qui a été fermé au 30 septembre 1989 ne devait pas l'être. Il est nécessaire de réactiver ce cas avec une date d'ouverture au 1er juin 1989.

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	010689
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

8. Retour chez le premier employeur

L'attributaire revient chez son premier employeur le 1er novembre 1989 avec le matricule qu'il avait dans la période du 1er janvier 1989 au 31 mai 1989.

MOUVEMENT 1 : fermeture du premier droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	311089
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

MOUVEMENT 2 : création du nouveau droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	011189
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	
Numéro de suite	000000034
Numéro National	50050312396
Réserve	

La conséquence de ce mouvement sera la perte de la présence de l'attributaire pour la période antérieure dans la caisse (du 1er janvier 1989 au 31 mai 1989).

9. Modification du numéro national

Le numéro national qui a été communiqué s'est révélé incorrect.

MOUVEMENT 1 Radiation du droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	011189
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050312396
Réserve	

MOUVEMENT 2 Recréation du droit avec le numéro national

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	011189
Date d'extinction du droit	
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000034
Numéro National	50050332192
Réserve	

A partir de ce moment, l'ancien numéro national (50050312396) n'est plus connu dans le R.N.A. pour l'attributaire DUPOND Jean et dont le numéro est 12345678901. Sous le numéro 11111123432, le numéro national reste erroné.

10. Radiation totale du cas (suppression physique)

Les deux cas communiqués par la caisse n'auraient jamais dû être communiqués.

MOUVEMENT 1 Radiation du premier droit

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	1234567
Numéro de l'attributaire	12345678901
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	011189
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000033
Numéro National	50050332192
Réserve	

MOUVEMENT 2 Radiation du second droit (déjà fermé)

<u>zone</u>	<u>valeur</u>
Numéro de la caisse	065
Numéro de l'affilié	9999234
Numéro de l'attributaire	11111123432
Nom de l'attributaire	DUPOND
Prénom de l'attributaire	JEAN
Initiale 2ème prénom	A
Initiale 3ème prénom	B
Date d'ouverture du droit	
Date d'extinction du droit	010689
Date de naissance de l'attributaire	030550
Régime linguistique	1
Code mouvement	M
Numéro de suite	000000034
Numéro National	50050312396
Réserve	